

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, dans la Salle du Conseil du Siège de la Banque à Yaoundé (République du Cameroun), sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 18 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, l'activité économique serait marquée par la reprise dans plusieurs pays exportateurs de produits de base et la poursuite d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents d'Asie.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2018, l'activité économique des pays membres tire profit de la hausse du prix du baril de pétrole brut, de l'augmentation de sa production, et du dynamisme du secteur non pétrolier, conjugués à la poursuite des réformes macroéconomiques et structurelles par les Etats de la Sous-région. Ainsi, il est prévu pour 2018 : *i)* un taux de croissance réelle de 1,5 % contre +0,2 % en 2017 ; *ii)* une progression du niveau général des prix d'environ 1,7 % en moyenne annuelle, contre 0,9 % en 2017 ; *iii)* un excédent du solde budgétaire, base engagements, dons compris, de 0,8 % du PIB, contre un déficit de 3,7 % du PIB en 2017 ; *iv)* une contraction du compte courant à -3,1 % du PIB, contre -4,2 % du PIB en 2017; et *v)* une expansion de la masse monétaire de 5,5 %, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui se situerait autour de 60,7 %.

Tenant compte de ces évolutions macroéconomiques de la Sous-région attendues pour 2018, et des perspectives favorables à moyen terme, et après analyse du fonctionnement du marché monétaire et des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire, le CPM a décidé de :

- ✓ maintenir inchangé le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres ;
- ✓ relever le taux de la facilité marginale de prêt de 75 points de base pour le porter de 5,25 % à 6,00 % ;
- ✓ maintenir inchangé le taux de facilité marginale de dépôt ;



- ✓ relever le taux de pénalité aux banques de 75 points de base pour le porter de 7,55 % à 8,30 % ;
- ✓ maintenir inchangé les coefficients des réserves obligatoires.

En particulier, le relèvement du taux de la facilité marginale de prêt traduit la volonté de la Banque Centrale d'appuyer les réformes du cadre opérationnel de sa politique monétaire. Enfin, le Comité a arrêté le calendrier de ses quatre réunions ordinaires trimestrielles pour l'année 2019./-

Fait à Yaoundé, le 18 décembre 2018

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**